

Vendredi 24 novembre 2023

## CYCLE DES DÉCHETS

# La généralisation du tri des biodéchets en marche

**A compter du 25 novembre 2023, Le Havre Seine Métropole lance une expérimentation du tri des biodéchets en points d'apport volontaire sur la commune de Sainte-Adresse avant de généraliser le dispositif à l'ensemble du territoire à partir de 2025.**

Les biodéchets alimentaires sur le territoire communautaire représentent actuellement plus d'un tiers des déchets contenus dans le bac gris (ordures ménagères), soit 16 000 tonnes annuelles et 65 kg par habitant.

Mélangés avec le reste des déchets ménagers, **les biodéchets alimentaires sont incinérés** alors même qu'ils sont composés à 80 % d'eau. Afin de valoriser cette matière sous forme de compost, **Le Havre Seine Métropole va progressivement généraliser le tri des biodéchets** sur son territoire.

### Des points de collecte pour les biodéchets alimentaires

En complément des solutions déjà existantes (\*), des points de collecte pour les biodéchets alimentaires vont être progressivement déployés dans l'ensemble des communes à partir de 2025.

Dans un premier temps, la commune de Sainte-Adresse a été choisie pour expérimenter ce nouveau dispositif auprès des habitants vivant en appartement (environ 60 % des foyers).

A compter du samedi 25 novembre 2023, **15 points d'apport volontaire seront mis en service** à Sainte-Adresse. Les foyers volontaires seront dotés gratuitement d'un **bio-seau** (avec filtre à charbon et système de blocage du couvercle pour le transport) pour apporter leurs biodéchets jusqu'aux points d'apport volontaire.



Ce nouveau système sera expérimenté jusqu'en juin 2024 avant une généralisation progressive dans les 54 communes. Environ 750 points d'apport volontaire pourraient être déployés à partir de 2025, soit en moyenne 1 pour 200 habitants. Plus une commune dispose de logements collectifs et plus le nombre de solution par habitant sera important.

Pour Le Havre Seine Métropole, l'objectif est de capter au minimum un quart des biodéchets alimentaires, soit environ 18 kg/an/habitant.

## **Un accompagnement des habitants pour ce nouveau geste de tri**

La réussite de ce nouveau dispositif tiendra dans la qualité du tri la plus parfaite possible. C'est pourquoi Le Havre Seine Métropole organise **une série de 10 rendez-vous** avec les habitants de Sainte-Adresse entre le 25 novembre et le 12 décembre 2023.

En outre, **un accompagnement à domicile** dans la durée est prévu pour les habitants qui le souhaitent. Des éco-ambassadeurs de La Poste et de la Communauté urbaine viendront réaliser une enquête et répondre aux questions des foyers volontaires.

## **Une aide de la Région Normandie et l'ADEME**

La généralisation du tri des biodéchets aux 120 000 foyers de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole représente un investissement de 2 millions d'euros. La Région Normandie et l'ADEME soutiennent ce dispositif à hauteur de 55 % des dépenses éligibles.

### **Les biodéchets alimentaires, c'est quoi ?**

Les biodéchets alimentaires comprennent toutes les matières végétales ou animales qui sont mises au rebus, soit lors de la préparation ou après les repas. Elles sont produites par des ménages ou des professionnels (restauration, maraîchage...). Il s'agit aussi bien d'épluchures de légumes que de restes de carcasses de poulets, de coquilles d'huîtres ou de fruits pourris. Selon les estimations, 50 % de ces déchets sont issus du gaspillage alimentaire (produits périmés) et 50 % proviennent des restes de préparation et des repas.

*(\*) Le Havre Seine Métropole agit déjà en faveur de la valorisation des biodéchets. Plus de 17 000 composteurs de jardin sont actuellement déployés chez les particuliers pour le tri des biodéchets du jardin et de la cuisine (sauf restes carnés). Les centres de recyclages reçoivent chaque année 20 000 tonnes de biodéchets issus du jardin. Enfin, certaines zones pavillonnaires disposent depuis 2013 d'un bac marron pour la collecte en porte-à-porte des biodéchets alimentaires et du jardin (sauf branchages).*